



ARRÊTÉ n° 23/95

**portant composition de la Commission Nautique Locale
chargée d'émettre un avis sur les projets :**

- Pose d'enregistreurs acoustiques pour l'enregistrement des bruits sous-marins autour du projet AO7 et son raccordement ;
- Travaux au sein des limites administratives du GPMLR;
- Mouillage individuel pêcheur professionnel au lieu La Grande, Ars-en Ré ;
- Renouvellement du projet RECIF 17.

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 2021/017 en date du 26 mars 2021 du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet du département la Charente-Maritime portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe MANSON Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim de la Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 donnant délégation de signature aux agents de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une Commission Nautique Locale est instituée pour émettre un avis sur le projet :

- Pose d'enregistreurs acoustiques pour l'enregistrement des bruits sous-marins autour du projet AO7 et son raccordement ;
- Travaux au sein des limites administratives du GPMLR;
- Mouillage individuel pêcheur professionnel au lieu La Grande, Ars-en Ré ;
- Renouvellement du projet RECIF 17.

ARTICLE 2

Cette commission est constituée comme suit :

Membres de droit :

Monsieur Christophe MANSON, délégué à la mer et au littoral ou Madame Elsa TUDAL, Responsable du service des Activités Maritimes, présidente, représentant le préfet du département de la Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique ;

Madame Elsa TUDAL, Responsable du service des Activités Maritimes ou Monsieur AMAUDRIC DU CHAFFAUT François, Adjoint à la responsable du service des Activités Maritimes, représentant le directeur départemental des territoires ;

Monsieur RONAN Lucas, représentant le conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

Membres temporaires :

Représentants plaisanciers

Jean-Jacques COUDRAY	8, rue de la Pierrière 17220 Bourgneuf	Titulaire
Pascal POTIER	111 rue des Embruns 17940 Rivedoux	Suppléant

Représentants pilotes

M. Timothee PONROY	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Titulaire
M. Alexandre BACHY	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Suppléant

Représentants marins au commerce

M. Damien COURCAUD	3 Promenoir des Coureauteurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Titulaire
M. Jean-Claude DI FUSCO	3 Promenoir des Coureauteurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Suppléant

Représentants CDPMEM

M. Eric BLANC	44 rue Bertrand 17600 L'Eguille	Titulaire
M. Philippe MICHEAU	10 rue de la Libération 17480 Le Château d'Oléron	Suppléant

Représentants CRC

M. Benoit DURIVAUD	2 Ter rue des Maurines 17230 Charron	Titulaire
M. Philippe MORANDEAU	Rue du Marais La Chevalerie 17480 Le Château d'Oléron	Suppléant

ARTICLE 3

La Commission entendra le Comité départemental des pêches maritimes et de l'élevage marin de la Charente-Maritime, le Grand Port Maritime de La Rochelle, la subdivision des Phares et Balises de La Rochelle de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique, ainsi que les personnes qui auront demandé à présenter des observations ou qu'elle jugera utile de consulter.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié aux membres temporaires et suppléants. Il sera affiché à la diligence du Directeur départemental des Territoires et de la Mer, au Service des Activités Maritimes de la Délégation de la Mer et du Littoral.

ARTICLE 5

Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le **16 NOV. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

L'adjoint à la responsable du
Service des activités maritimes
François Amaudric du Chaffaut

Destinataires :

- Tous membres temporaires et suppléants

Copies :

- Préfecture de la Charente-Maritime
- Préfecture maritime de l'Atlantique

